

Séance du conseil municipal du 07 avril 2016

Le conseil municipal, convoqué le 31 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire en date du **07 avril 2016 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY, et Céline STEVANOVIC, *adjoints*, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Régine BADELET, Juan Carlos RODRIGUEZ et Régis BRAND, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Florence LAVAULT qui donne procuration à Serge STIMPFLING, Frédérique EBY qui donne procuration à Angélique LIDY, Arnaud STOESSEL, Isabelle REICHLIN et Roland RICH.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du dernier PV.
3. Compte administratif 2015.
4. Compte de gestion 2015.
5. Budget primitif 2016.
6. Création de postes.
7. Mise en œuvre d'un plan d'actions « prévention des risques professionnels »
8. Indexation des loyers (logement du presbytère et chasse)
9. Compte-rendu des commissions communales.
10. Compte-rendu des commissions intercommunales.
11. Compteur LINKY.
12. Accessibilités – état des lieux et avancement des travaux
13. Schéma départemental de coopération intercommunale
14. Transfert de la compétence du périscolaire à la Communauté de Communes d'Altkirch.
15. Rapport de la chambre régionale des comptes d'Alsace sur la gestion de la Communauté de Communes d'Altkirch.
16. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
17. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
18. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

2) Approbation du dernier PV.

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2016 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

3) Compte administratif 2015.

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2015.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investis. en 2015	Dépenses 2015	Recettes 2015	RESULTAT 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
FONCTIONNEMENT	557 369,96	230 499,75	696 128,84	818 396,99	122 268,15	449 138,36
INVESTISSEMENT	- 17 899,75		190 834,16	691 092,84	500 258,68	482 358,93
TOTAL	539 470,21	230 499,75	886 963,00	1509489,83	622526,83	931 497,29

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

- 10 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
- 1 700.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
- 114 500.-€ au compte 2313 – constructions (mise aux normes des accessibilités et régul chauffage)
- 390 000.- € au compte 2315 – immos en cours – instaltechn.

4) Compte de gestion 2015.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

DECLARE que **le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015** par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

5) Budget primitif 2016.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le **budget primitif 2016** étudié en commission des finances le 22 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2015 est approuvé avec 12 voix pour (dont 2 procurations).

	<i>REPORTS de 2015</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		1 126 380,29	1 126 380,29
Recettes		1 126 380,29	1 126 380,29
Investissement			
Dépenses	516 200,00	231 500,00	747 700,00
Recettes		747 700,00	747 700,00
TOTAL			
Dépenses	516 200,00	1 357 880,29	1 874 080,29
Recettes		1 874 080,29	1 874 080,29

a) Les 4 taxes.

L'unanimité des conseillers décide de baisser le taux des taxes de 5,3% :

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxed'habitation	1 334 000,00	16,36 %	218 242,40
Taxe fonc/prop.bâtie	936 900,00	11,48 %	107 556,12
Taxe fonc/pr.non bat	17 000,00	75,53 %	12 840,10
Cotisation Foncière des Entreprises	102 800,00	17,73 %	18 226,44
TOTAL			356 865,06

Il faudra en informer les aspachois car les taux intercommunaux vont fortement augmenter. Une réunion publique sera organisée.

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
449 138,36€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **33 841,07 € au compte 1068**– excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **415 297,29 € au compte 002**– excédent de fonctionnement reporté.

6) Création de postes.

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE
CLASSE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 28/ 35^{ème} du temps plein.

MOTIFS :

La création de ce poste, est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 1ÈRE CLASSE

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal (ou de l'établissement) ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps complet avec effet au 01 mai 2016

MOTIFS :

La création de ce poste, est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL 2ÈRE CLASSE

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 29.17/35^{ème} du temps plein.

MOTIFS :

La création de ce poste, est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL 2ÈRE CLASSE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 28/35^{ème} du temps plein.

MOTIFS :

La création de ce poste, est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal (ou de l'établissement) ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps complet avec effet au 01 mai 2016

MOTIFS :

La création de ce poste, est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

7) Mise en œuvre d'un plan d'actions « prévention des risques professionnels »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 12/09/2014 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé et restitué en date du 25/02/2016,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du Fonds de la CNRACL émis le 24/11/2014 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 960 €,

Le Conseil s'est engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité publique s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 07/01/2016, suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 4 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- 2 dans l'UT administrative,
- 2 dans l'UT animation,
- 0 dans l'UT culturelle,
- 2 dans l'UT sociale,
- 0 dans l'UT sécurité,
- 0 dans l'UT sportive,
- 4 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité/établissement public.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 215 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

- 0 risques substantiels,
- 27 risques élevés,
- 130 risques importants,
- 58 risques faibles.

Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

- 27 risques de priorité 1,
- 130 risques de priorité 2,
- 58 risques de priorité 3.
-

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques :

- Entretien des véhicules
- Utilisation de l'auto-laveuse
- Remplacement du mobilier du secrétariat

Organisationnelles :

- Réunions et notes de service

Humaines :

- Formation des agents

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte ces propositions.

8) Indexation des loyers (logement du presbytère et chasse)

Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut augmenter les loyers du logement du presbytère et de la chasse.

A l'unanimité, les conseillers décident de ne pas augmenter le loyer de la chasse pour l'année 2016, ni celui du logement du presbytère.

9) Compte-rendu des commissions communales.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY, actuelle présidente de la commission, n'étant plus adjointe, il faudra voir s'il faut élire un nouveau président, à savoir Céline STEVANOVIC qui l'a remplacée.

Céline STEVANOVIC a assisté au conseil d'école du 2^e trimestre : il a été question de la classe découverte, des différentes habilitations, du projet de la CCA pour le tri des déchets à l'école et au périscolaire. Madame KARRER, la directrice, étant en congé de maternité, elle est remplacée dans ses fonctions par Madame MAWET. Le prochain conseil d'école aura lieu en juin.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY fait savoir aux conseillers que les panneaux jonchant le sentier des planètes ont été installés.

La commande des annuelles a été réalisée auprès de l'entreprise TROMSON de DANNEMARIE.

La journée commune nature aura lieu le 24 avril prochain. Elle remercie les personnes qui seront présentes ce jour-là. Une réunion de préparation est prévue la veille à 14h00 à la salle polyvalente.

Elle informe les membres du conseil que le chantier d'enlèvement des berbérus a commencé au columbarium (dans le cadre de l'enveloppe subventionnée par l'Agence Rhin-Meuse pour la destruction du liseron). La terre a été enlevée et remplacée, réinstallation des rosiers existants, une bâche et du paillage seront mis en place, ainsi qu'un grillage afin de sécuriser l'endroit.

Commission technique : Dominique STOESSEL fait savoir aux conseillers que les travaux de la rue de Walheim ont repris, il présente le planning.

En ce qui concerne le Club House, la salle serait transformée en « maison des associations » et les vestiaires seront mis aux normes afin de pouvoir accueillir un nouveau club de foot.

Les travaux seront réalisés en partie en propre régie et par des bénévoles. Un devis pour le gros œuvre est arrivé en mairie.

L'étude thermique de l'école et de la salle polyvalente sera réalisée le 15 avril prochain.

Les stores de l'école côté ouest seront remplacés.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL présente aux conseillers les dernières connexions au site internet de la commune.

10) Compte-rendu des commissions intercommunales.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'Angélique LIDY a laissé sa place de conseillère communautaire à Florence LAVAULT.

La journée « 3 gestes qui sauvent » a permis à plus de 400 personnes de se former. Le Maire propose d'utiliser le matériel pour former les membres de la réserve communale, et pourquoi pas les habitants d'ASPACH.

Dominique STOESEL a participé à la réunion du SIAEP au cours de laquelle le budget a été adopté. Il informe les conseillers qu'un appel d'offre sera organisé pour le contrôle des hydrans.

11) Compteur LINKY.

Dominique STOESEL fait part aux conseillers des craintes de certains habitants du village au sujet du compteur LINKY qui devrait être installé fin 2018 (nuisances, ondes, sécurisation des données,...)

LINKY devrait permettre un meilleur suivi du réseau de distribution et une amélioration de la qualité de fourniture (détection des pannes plus rapide et délais d'intervention réduits).

Le déploiement sur Aspach étant prévu pour 2018, nous prendrons le temps de recueillir toutes informations utiles et de diverses sources pour décider en connaissance de cause du point de vue à adopter concernant ce sujet.

Monsieur le Maire prendra attache avec Monsieur BUBENDORF, Adjoint au Directeur Territorial Alsace d'ERDF, afin de le rencontrer et de parler de ce dossier.

12) Accessibilités – état des lieux et avancement des travaux

Céline STEVANOVIC présente aux conseillers l'avancement des travaux d'accessibilités. L'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) envoyé fin septembre 2015, a été validé le 15 mars 2016.

Les travaux se poursuivront cette année en ce qui concerne les ERP (établissements recevant du public).

13) Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en date du 10 mars 2016, Monsieur le Préfet a pris un arrêté portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Altkirch, de la communauté de communes Ill et Gersbach, de la communauté de communes du Jura Alsacien, de la communauté de communes La Porte d'Alsace, de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, de la communauté de communes de la Vallée de Hundsbach et de la communauté de communes de la Largue.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans un délai de 75 jours.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents se prononce contre ce projet de fusion d'une communauté de communes unique.

14) Transfert de la compétence du périscolaire à la Communauté de Communes d'Altkirch.

Le Maire informe les conseillers que, par extension de sa compétence « action sociale » (RAM et MJC), la Communauté de Communes d'ALTKIRCH a repris la compétence périscolaire de toutes les communes membres depuis le 1^{er} avril 2016. Ce transfert coutera environ 800 000.-€ à la CCA qui se voit obligée d'augmenter les impôts afin de financer ce nouveau coût.

Il explique aux conseillers que le fait de transférer la compétence du périscolaire à la Communauté de Communes d'ALTKIRCH génèrera une baisse de charges pour la commune d'environ 20 000.-€ pour cette année 2016 (en effet la Comcom reprend le prêt, le personnel ainsi que toutes les charges afférentes à ce service, et ce avec effet au 1^{er} avril 2016).

En ce qui concerne le bâtiment, c'est de droit qu'il revient à la CCA en même temps que l'extension de la compétence.

Pour l'instant, la gestion actuelle de notre garderie ne change pas.

15) Rapport de la chambre régionale des comptes d'Alsace sur la gestion de la Communauté de Communes d'Altkirch.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport comportant observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Alsace sur la gestion de la communauté de communes d'Altkirch concernant les exercices 2008 et suivants, en application des dispositions de l'article L.234-7-II du code des juridictions financières.

Après délibération, ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

16) Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité des membres présents ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

17) Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité des membres présents ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

18) Divers

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion sur le futur club de foot aura lieu le mardi 26 avril 2016 à 20h30 à la mairie avec le FC Tagolsheim. L'ordre du jour de cette réunion est le suivant : création du FC ASPACH-TAGOLSHEIM, réaménagement du Club House, constitution des équipes (jeunes, vétérans, etc...), participation aux travaux...
- A ce jour, il n'y a pas de projet de communes nouvelles avec les communes limitrophes à ASPACH.
- Les conseillers municipaux sont invités tous les premiers mardis du mois à retrouver le Maire et les adjoints en mairie afin de poser des questions libres.
- L'exposition « le saillant de Carspach » est organisée du 9 au 14 avril par l'association KILIANSTOLLEN à Carspach.
- Le 10 avril 2016 a lieu l'exposition AVICULTEUR à ILLFURTH

- La journée « portes ouvertes » du Club AstroAspach aura lieu le 9 avril prochain. C'est l'occasion de découvrir le nouveau Sentier des Planètes.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a demandé un chiffrage pour une passerelle rue de la Croix-Rouge (parallèlement au pont).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h45.